

NOUS N'AVONS PAS BESOIN DES INVESTISSEURS, NOUS AVONS BESOIN DE DROITS.

Pour être heureux, nous vivons cachés.

Face à la montée de l'intolérance et des lois répressives, nous nous devons d'obtenir des droits.

Comme premiers pas : Demandons aux élus qu'ils étudient l'application de la loi ALUR sur leur commune en s'extrayant de la pensée unique.

Il est aujourd'hui légalement possible d'intégrer au PLU les projets d'habitat alternatif en zone constructible.

Vous avez un projet de cabane, yourte, tipi, mobil home ? Faites-vous connaître auprès de vos élus et des représentants de l'association HALEM les plus proches de chez vous.

FAISONS RECULER LES APRIORIS SUR L'HABITAT LEGER.

Charte de l'environnement : « Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »...et de déterminer lui-même ce qui respecte son équilibre et sa santé.